

CONTRAT : PRÊT DE JOUETS

1. Le délai minimum pour la réservation des jouets est fixé à **1 mois**
2. L'emprunteur versera en location :
 - une somme de 5 % de la valeur assurance des jouets,
soiteuros etcents
 - + un forfait dont la valeur augmentera en fonction de la durée de location des jouets.
 - # de 1 week-end à 1 semaine : 25 €
 - # de 1 semaine à 1 mois : 50 €
 - # de 1 à 3 mois : 100 €
 - # de 3 à 6 mois : 150 €soiteuros etcents,

au totaleuros etcents, à payer en espèces lors de la prise en charge des jouets ou à virer au compte
068-2034244-84 de l'ASBL « Musée du Jouet et de l'Enfant », route de Lognoul 6, 4190 FERRIERES .
3. Les frais de déplacements sont à charge de l'emprunteur
4. L'organisateur est tenu de prendre une assurance couvrant la totalité des jouets reçus pour la période qui s'étend de la prise à domicile jusqu'au retour.
Cette valeur sera communiquée par l'ASBL « Musée du Jouet et de l'Enfant » à la réservation, par fax ou par courrier.
5. En cas de détérioration ou de perte de jouet(s), l'emprunteur s'engage à en rembourser la valeur assurance.
6. L'organisateur se charge de la surveillance couvrant la période qui s'étend de la prise à domicile jusqu'au retour.
7. L'organisateur se charge du transport des jouets et s'engage à les rentrer à Ferrières dans leur emballage et dans un délai qui ne dépassera pas les trois jours à partir de la date de la fermeture officielle de l'exposition.

Fait à Ferrières, en deux exemplaires, le

Nom et adresse de l'organisateur :

.....
.....

Signature de l'organisateur,

Pour l'asbl du musée,
La responsable,